



**Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du
Vendredi 08 AVRIL 2016
SALLE LA RANCE à 20 heures**

M. ROUZIERES, Maire de Maurs, préside la séance (sauf lors de l'approbation des comptes administratifs, présidée par Mme Jeanine HERCOUËT-TESTA).

PRESENTS: Mrs ROUZIERES, BRAYAT, CABEZON, DESSALES, FEL, MAYONOBE, MORELLE; PICARROUGNE; SERIEYS.

Mmes BONNARD, DELORT, HERCOUËT-TESTA, LAGARRIGUE, ROUX, SACRESTE ; TEULLET

ABSENTS REPRESENTES : Mme BARSALI donne procuration à Mme LAGARRIGUE M GENTIL donne procuration à M MAYONOBE, Mme SEYROLLE, donne procuration à Mme ROUX

SECRETARE DE SEANCE : Mme DELORT

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2015

➤ **APPROUVE A L'UNANIMITE**

2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2015

➤ **APPROUVE A L'UNANIMITE**

3) DECISIONS PRISES EN DELEGATION PAR LE MAIRE

DECISIONS PRISES EN DELEGATION

NUMERO	DATE	OBJET
432	25/02/2016	Acceptation d'un don de 2 500€ du tennis club maursois pour participation à la réfection d'un des courts de tennis
433	24/03/2016	Modification du montant de la provision pour charges de l'appartement loué à Monsieur Anthony Roques.

DECISIONS D'INTENTION D'ALIENER

N°	DATE	VENDEUR MANDATAIRE ACQUEREUR EVENTUEL	CADASTR E N° - SECTION	SUPERFICIE	PREEMPTION OU NON
579	05/02/2016	GALES MOREL DUBRULLE	AC – 777 AC - 783	2 a 42 ca 4 a 03 ca	NON (Rue des Catalans)
580	05/02/2016	MICHEL RIVIERE- LAVERGNE	AB – 354	5 a 70 ca	NON (Rue Antonin Fel)
581	18/02/2016	ROUSSEL RIVIERE- LAVERGNE DELCAMP	AC – 509	6 a 47 ca	NON (Place du 11 Novembre)
582	18/02/2016	PONS RIVIERE- LAVERGNE	AC – 448	45 ca	NON (Rue des Marais)
583	18/02/2016	TESSAIRE RIVIERE- LAVERGNE SUC	AB – 508 AB – 625	4 a 33 ca 12 a 22 ca	NON (Chemin des Teulières)
584	08/03/2016	GRTGAZ SCP QUESNE- MALET TIGF SA	AD - 912	1 a 99 ca	NON (Les Barthes Est)
585	23/03/2016	BALMISSE RIVIERE- LAVERGNE RINGOT-CETTE	AB - 258	7 a 39 ca	NON (66 Rue Figeagaise)

**4) DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE – DEMANDES
D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

Le Conseil Municipal décide de charger Monsieur le Maire, par délégation, pendant la durée de son mandat de demander à l'Etat et à toutes collectivités territoriales l'attribution de subventions.

→ ADOPTE A LA MAJORITE (3 abstentions)

5) COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION EXERCICE 2015

Monsieur le Maire ne participe pas au vote conformément à la loi.

La concordance générale entre les comptes de gestion 2015 et les comptes administratifs 2015 de la commune pour l'ensemble des budgets (budgets général, service de l'eau, camping, lotissement le camp et lotissement le conte) est constatée.

➤ *CES COMPTES ADMINISTRATIFS SONT APPROUVES A L'UNANIMITE*

6) AFFECTATION DES RESULTATS EXERCICE 2015

BUDGET ANNEXE CAMPING : affectation des résultats du Compte Administratif 2015

- **-9 874,34** ; résultat négatif de la section de **fonctionnement** 2015, seront reportés en dépenses de fonctionnement 2016
- **29 185,72** résultats positifs de la Section **d'investissement** seront reportés en recettes d'investissement 2016

La saison 2015 comme la saison 2014 n'a pas connue, une très bonne fréquentation. Les bon taux d'occupation de 2012 et 2013 n'ont pas été confirmés.

➔ *ADOPTE A L'UNANIMITE*

LOTISSEMENT LE CAMP : Affectation des résultats du Compte Administratif 2015

En 2015, il n'y a pas eu de vente de terrain. Il reste 2 lots disponibles.

- **-14 682.12€**, résultat négatif de la section de **fonctionnement** 2015, seront reportés en dépenses de fonctionnement 2016
- **-41 663.45€**, résultat négatif de la section **d'investissement** 2015, seront reportés en dépenses d'investissement 2016

➔ *ADOPTE A L'UNANIMITE*

LOTISSEMENT LE CONTE : Affectation des résultats du Compte Administratif 2015

En 2015, il n'y a pas eu de vente de terrain. Il reste 4 lots disponibles

- En 2015, le résultat de la section de **fonctionnement est à zéro** en conséquence, il n'y aura pas de report en dépenses de fonctionnement 2016
- **-83 172 .49€**, résultat négatif de la section **d'investissement 2015**, seront reportés en dépenses d'investissement 2016

➔ *ADOPTE A L'UNANIMITE*

ALIMENTATION EN EAU POTABLE (A.E.P) : Affectation des résultats du Compte Administratif 2015

- **+186 252,38€**, résultat positif de la section de **fonctionnement 2015** seront reportée en recettes de fonctionnement 2016
- **+88 796,27€**, résultat positif de la section **d'investissement 2015** seront reportée en recettes d'investissement 2016

➔ *ADOPTE A L'UNANIMITE*

BUDGET PRINCIPAL : Affectation des résultats du Compte Administratif 2015

- **Résultat positif de la section de fonctionnement : +574 314€**

194 984,90€, sont affectés en recettes **d'investissement** 2016 afin de couvrir en priorité le déficit d'investissement.

379 329,94€, sont reportés en recettes **de fonctionnement** 2016

- **-230 584,90€**, résultat négatif de la section **d'investissement 2015**, seront reportés en dépenses d'investissement 2016

→ **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

7) CREATION DE POSTES D'AGENTS SAISONNIERS POUR LA SAISON ESTIVALE 2016

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services municipaux (piscine et services techniques) pendant la saison estivale, Monsieur le Maire propose de créer les emplois saisonniers suivants :

Piscine Municipale :

Un Maître-Nageur Sauveteur du 1 juillet au 4 septembre 2016: 35 heures hebdomadaire

Trois adjoints Techniques 2^{ème} classe du 4 juillet au 31 août 2016: pour les fonctions d'accueil et de surveillance de baignade au prorata de la durée hebdomadaire de travail effectué.

Services Techniques :

Deux Adjoints Technique 2^{ème} classe du 01 juillet au 31 août 2016: 35 heures hebdomadaires

→ **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

8) CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES : AUTORISATION DONNÉE AU CENTRE DE GESTION DU CANTAL DE CONDUIRE L'APPEL D'OFFRES POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE

Le Centre de Gestion du Cantal propose, depuis plusieurs années, un contrat groupe d'assurance, garantissant les collectivités contre les risques financiers statutaires. Ce contrat arrivant à échéance au 31 décembre 2016, la Commune autorise le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Cantal à lancer une procédure de marché public pour éventuellement souscrire un nouveau contrat d'assurance.

La décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure.

→ **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

9) DESIGNATION D'UN TITULAIRE ET D'UN SUPPLEANT REPRESENTANT LA COMMUNE A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT), instaurée au sein de la structure intercommunale, a pour mission d'évaluer les transferts de charges des communes vers l'établissement de coopération intercommunale (EPCI), à sa création, lors de nouvelles adhésions, ou lors du transfert de

nouvelles compétences. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes membres de l'EPCI.

-Christian ROUZIERES, maire : membre titulaire de la CLECT

-Monique DELORT, 1ere adjointe : membre suppléante de la CLECT

Sont désignés titulaire et un suppléant parmi les membres du Conseil Municipal de la Commune de MAURS pour siéger à la CLECT.

→ **ADOPTE A LA MAJORITE (3 abstentions)**

10) TRANSFERT DE LA COMPETENCE « SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS » A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MAURS

Par délibération, en date du 8 février 2016, la communauté de communes du pays de Maurs a décidé de prendre la compétence en matière de « contribution annuelle au financement du SDIS ».

La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) proposera l'évaluation des transferts de charges pour la Commune de MAURS.

→ **ADOPTE A L'UNANIMITE**

11) TRANSFERT DE LA COMPETENCE « ECOLE DE MUSIQUE » A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MAURS

L'école de musique gérée par la commune de Maurs accueille des maursois mais aussi des habitants de la communauté de communes du pays de Maurs et des résidents hors communauté de communes. En conséquence la communauté de communes du pays de Maurs a décidé de prendre la compétence « gestion de l'école de musique ».

La commission locale d'évaluation des charges transférées proposera l'évaluation des transferts de charges.

➤ → **ADOPTE A L'UNANIMITE**

12) TRAVAUX DE REHABILITATION DES RESEAUX HUMIDES : CONVENTION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE DELEGUEE ENTRE LA COMMUNE ET LE SIVU

Un programme de travaux d'amélioration du système AEP (Adduction d'eau potable) a été établi par le bureau d'étude CEREG Massif Central à l'issue du diagnostic réalisé en 2015. Ce dernier a notamment mis en évidence certains secteurs particulièrement fuyards avec des pertes annuelles évaluées à 51 100 m³/an. Aussi, une première tranche de travaux a été validée en conseil municipal du 29 janvier 2016 afin de supprimer ces fuites sur plusieurs tronçons :

- la liaison entre Roumigière et Oratoire et la rue de Saint-Cirgues,

- le Tour de ville (côté ouest) et la rue du 8 mai ;
- le lotissement de l'Arcambe.

Par ailleurs, le SIVU de Maurs / St Etienne de Maurs souhaite engager un programme de réhabilitation du réseau d'assainissement collectif sur ces mêmes secteurs. La maîtrise d'ouvrage de l'opération sera confiée à la commune de Maurs. Une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage sera signée avec le SIVU de Maurs / St Etienne de Maurs

Le montant total de l'opération s'élèvera environ à 605 915,00 € HT réparti comme suit :

- 397 010,00 € HT pour les réseaux AEP et EP, soit 192 298,50 € HT à la charge de la commune avec un taux d'aide d'environ 50% ;
- 208 905,00 € HT pour les réseaux EU, soit 41 781,00 € HT à la charge du SIVU avec un taux d'aide d'environ 70% ;

13) QUESTIONS DIVERSES

- Appel des salariés CGT du CH de Decazeville contre la fermeture de la maternité
- Appel des salariés CGT pôle emploi de la Région Auvergne
- Etude urbaine dans le cadre du DSA de l'école de Chaillot 2 architectes ont choisi la ville de Maurs pour cette étude
- Points communautaires